



**Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban
pour une action renforcée**

**Rapport du Groupe de travail spécial
de la plateforme de Durban pour une action
renforcée sur la douzième partie de sa deuxième session,
tenue à Paris du 29 novembre au 5 décembre 2015**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour)	1–5	2
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour)	6–11	3
A. Adoption de l'ordre du jour (Point 2 b) de l'ordre du jour)	6	3
B. Organisation des travaux de la session (Point 2 c) de l'ordre du jour)	7–11	3
III. Mise en œuvre de tous les éléments de la décision 1/CP.17 (Point 3 de l'ordre du jour)	12–16	4
IV. Questions diverses (Point 4 de l'ordre du jour)	17	5
V. Rapport sur la douzième partie de la deuxième session (Point 5 de l'ordre du jour)	18	5
VI. Clôture de la session.....	19–21	5
 Annexes		
I. Documents dont le Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée était saisi à la douzième partie de sa deuxième session		6
II. Notes informelles établies à l'intention du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée à la douzième partie de sa deuxième session		8



I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La douzième partie de la deuxième session du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée (le Groupe de travail spécial) s'est tenue dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Paris-Le Bourget (France) du 29 novembre au 5 décembre 2015¹.
2. Les Coprésidents du Groupe de travail spécial, M. Ahmed Djoghlaif (originaire d'une Partie non visée à l'annexe I) et M. Daniel Reifsnyder (originaire d'une Partie visée à l'annexe I), ont prononcé la reprise de la deuxième session du Groupe de travail spécial en ouvrant sa 23^e séance plénière le 29 novembre². Ils ont souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Ils ont aussi salué M^{me} Yang Liu (originaire d'une Partie non visée à l'annexe I) en sa qualité de Rapporteuse du Groupe de travail spécial³.
3. Afin de se conformer aux mandats et de respecter les délais convenus à la dix-septième session de la Conférence des Parties (COP)⁴, ainsi qu'à ses dix-huitième⁵, dix-neuvième⁶ et vingtième⁷ sessions, les Coprésidents ont rappelé l'objectif énoncé dans leur note relative au déroulement⁸ de la session en cours du Groupe de travail spécial, à savoir établir la version finale du « paquet climat » de Paris contenant le projet d'accord de Paris assorti d'un projet de décision sur les secteurs d'activité 1 et 2, et transmettre les résultats des travaux du Groupe de travail spécial à la COP en vue d'un plus ample examen et de leur adoption.
4. Les représentants de huit Parties ont fait des déclarations, notamment au nom du Groupe des 77 et de la Chine, de l'Union européenne et de ses 28 États membres, de l'Alliance des petits États insulaires, de l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de la Coalition des pays à forêts tropicales humides, des pays du groupe BASIC (Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine), du Groupe composite et de l'Indonésie. Les Parties ont publié l'intégralité des déclarations de leur groupe sur le site Web de la Convention. Les déclarations faites au nom d'organisations non gouvernementales (ONG) œuvrant pour la défense de l'environnement et d'ONG représentant les milieux commerciaux et industriels ont en outre été publiées sur le site Web de la Convention⁹.

¹ Le rapport sur les première et deuxième parties de la deuxième session du Groupe de travail spécial a été publié sous la cote FCCC/ADP/2013/2; les rapports sur les troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième, dixième et onzième parties de la deuxième session sont publiés sous les cotes FCCC/ADP/2013/3, FCCC/ADP/2014/1, FCCC/ADP/2014/2, FCCC/ADP/2014/3, FCCC/ADP/2014/4, FCCC/ADP/2015/2, FCCC/ADP/2015/3, FCCC/ADP/2015/4 et FCCC/ADP/2015/5, respectivement

² La date de la séance plénière d'ouverture a été avancée afin d'utiliser au mieux le temps imparti, comme proposé par les Coprésidents du Groupe de travail spécial et convenu par le Bureau de la Conférence des Parties. Voir le document ADP.2015.13.InformalNote.

³ Les membres du Bureau du Groupe de travail spécial ont été élus conformément aux dispositions figurant au paragraphe 7 du document FCCC/ADP/2012/2 qui ont été approuvées dans la décision 2/CP.18. Le Groupe de travail spécial a élu les membres actuels de son bureau lors de la septième partie de sa deuxième session, comme indiqué dans le document FCCC/ADP/2014/4.

⁴ Décision 1/CP.17, par. 4.

⁵ Décision 2/CP.18, par. 4.

⁶ Décision 1/CP.19, par. 2.

⁷ Décision 1/CP.20, par. 1.

⁸ ADP.2015.13.InformalNote.

⁹ Toutes les déclarations peuvent être consultées à l'adresse : <http://www4.unfccc.int/submissions/SitePages/sessions.aspx?years=2015&focalBodies=ADP>.

5. Des déclarations ont également été faites au nom de la présidence de la vingtième session de la COP et de la dixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), ainsi que de la présidence de la vingt et unième session de la COP et de la onzième session de la CMP.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

6. Le Groupe de travail spécial avait adopté l'ordre du jour de sa deuxième session à la 1^{re} séance de la session, le 29 avril 2013¹⁰.

B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

7. À la 23^e séance, les Coprésidents ont appelé l'attention des représentants sur la note relative au déroulement de la douzième partie de la session. Ils ont décrit les dispositions concernant les modalités de travail prévues pour la session, qui avaient été élaborées lors de consultations avec les Parties organisées avant la session et lors d'une consultation officieuse tenue le 28 novembre, avec la présidence de la vingtième session de la COP et de la dixième session de la CMP et la prochaine présidence de la vingt et unième session de la COP et de la onzième session de la CMP¹¹.

8. L'organisation des travaux sur le point 3 de l'ordre du jour prévoyait, d'après les précisions fournies par les Coprésidents à l'issue des consultations susmentionnées, un groupe de contact à composition non limitée constitué à la quatrième partie de la session¹². Les Coprésidents ont rappelé que celui-ci avait été établi en tant qu'instance principale chargée de guider les travaux du Groupe de travail spécial et de mettre à profit les résultats des différents secteurs d'activité. Ce mode d'organisation était conçu de façon à pouvoir disposer d'une vue d'ensemble collective et transparente de l'état d'avancement des travaux et des progrès réalisés. Il avait également pour objet de renforcer la cohérence des délibérations du Groupe de travail spécial, en particulier s'agissant des questions intersectorielles.

9. Afin de tirer le meilleur parti du temps limité, les Coprésidents ont proposé de recourir à la méthode bien établie des groupes restreints, en sollicitant l'assistance de facilitateurs pour faire avancer les travaux sur des questions précises. Pour cette phase finale des activités du Groupe de travail spécial, les Coprésidents ont noté que les tâches assignées aux groupes restreints devaient être bien circonscrites, assorties de délais et ciblées, tout en rappelant clairement que l'objectif était d'obtenir des résultats sous la forme d'un texte. Les groupes restreints devaient faire rapport au groupe de contact à composition non limitée et présenter dès que possible des solutions ainsi qu'un texte « mis au propre ». Les travaux du Groupe de travail spécial se sont déroulés sur la base de cette proposition.

¹⁰ FCCC/ADP/2013/2, par. 8 et 9.

¹¹ Voir http://unfccc.int/files/bodies/awg/application/pdf/speaking_notes_informal_adp_mtg_28_11_2015.pdf.

¹² FCCC/ADP/2014/1, par. 19.

10. Avant la douzième partie de la session, les Coprésidents avaient publié, avec le concours des facilitateurs et l'appui du secrétariat et des présidences, un document interne contenant un projet d'accord et un projet de décision édités¹³, ainsi qu'un projet de texte de décision édité relatif au secteur d'activité 2 du Groupe de travail spécial¹⁴.

11. En même temps, les Parties ont chargé le secrétariat d'établir un document technique identifiant les paragraphes très similaires et les redondances dans les sections, ainsi que les domaines dans lesquels une simplification était possible. Les Parties ont clairement indiqué que ce document devait se borner à apporter des retouches d'ordre rédactionnel pour nettoyer le texte sans modifier son contenu. Ce document a été publié le 6 novembre 2015¹⁵.

III. Mise en œuvre de tous les éléments de la décision 1/CP.17

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

12. Le Groupe de travail spécial a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 23^e séance ainsi qu'à sa 24^e séance, tenue le 5 décembre. Il était saisi des documents mentionnés aux paragraphes 7, 10 et 11 ci-dessus, à savoir le document technique identifiant les notions étroitement liées, les redondances et les domaines dans lesquels une simplification était possible dans le projet d'accord et dans le projet de décision, le projet d'accord édité, le projet de décision sur les secteurs d'activité 1 et 2 du Groupe de travail spécial, le projet de décision édité sur le secteur d'activité 2 du Groupe de travail spécial, la note portant sur le déroulement des travaux de la douzième partie de la session et la note des Coprésidents établie pour la consultation du 28 novembre 2015.

13. Tout au long de la session, les contributions des Parties¹⁶ ainsi que les travaux du groupe restreint ont été consignés et publiés chaque jour sur le site Web de la Convention¹⁷. Trois versions du projet d'accord et du projet de décision ont été publiées les 3, 4 et 5 décembre. En outre, une version du projet d'accord et du projet de décision contenant des propositions de rapprochement formulées par les facilitateurs du groupe restreint ainsi qu'une version contenant des propositions de rapprochement incorporées dans le projet d'accord et dans le projet de décision ont été publiées le 4 décembre. Toutes les versions ont été affichées sur le site Web de la Convention¹⁸.

2. Conclusions

14. À sa 24^e séance plénière, le Groupe de travail spécial était saisi du projet de conclusions proposé par les Coprésidents dans le document FCCC/ADP/2015/L.6.

15. À la même séance, ayant examiné le projet de conclusions mentionné au paragraphe 14 ci-dessus, le Groupe de travail spécial est convenu de transmettre le texte figurant dans l'annexe I du projet de conclusions à la COP pour examen à sa vingt et unième session. Il est également convenu de lui communiquer le texte figurant à l'annexe II du projet de conclusions¹⁹.

¹³ ADP.2015.11.InformalNote.

¹⁴ ADP.2015.10.InformalNote.

¹⁵ ADP.2015.12.InformalNote.

¹⁶ Voir <http://www4.unfccc.int/submissions/SitePages/sessions.aspx?years=2015&focalBodies=ADP>.

¹⁷ http://unfccc.int/meetings/paris_nov_2015/items/9326.php.

¹⁸ http://unfccc.int/meetings/paris_nov_2015/items/9340.php.

¹⁹ Voir le document FCCC/ADP/2015/L.6/Rev.1et Add.1.

16. Des déclarations de clôture ont été faites au nom de la présidence de la vingt et unième session de la COP et de la onzième session de la CMP. En outre, des déclarations ont été faites par les représentants de 25 Parties, notamment au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, du Groupe des 77 et de la Chine, de l'Union européenne et de ses 28 États membres, du Groupe composite, du Groupe des États d'Afrique, des pays les moins avancés, de l'Alliance des petits États insulaires, de la Coalition des pays à forêts tropicales humides, de l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes, des pays en développement animés du même esprit, de la Ligue des États arabes et des pays du groupe BASIC.

IV. Questions diverses

(Point 4 de l'ordre du jour)

17. Le Groupe de travail spécial a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 23^e séance. Aucune autre question n'a été soulevée.

V. Rapport sur la douzième partie de la deuxième session

(Point 5 de l'ordre du jour)

18. À sa 24^e séance, le Groupe de travail spécial a examiné et adopté le projet de rapport sur la douzième partie de sa deuxième session²⁰. Au cours de la même séance, suite à la proposition des Coprésidents, le Groupe de travail spécial a autorisé la Rapporteuse à compléter le rapport sur la douzième partie de la deuxième session, avec le concours du secrétariat et sous la direction des Coprésidents.

VI. Clôture de la session

19. À la 24^e séance, les Coprésidents ont exprimé leur gratitude aux précédents coprésidents du Groupe de travail spécial et aux représentants qui avaient contribué à faciliter les travaux du Groupe tout au long de l'année. Ils ont rendu hommage à leur dévouement et aux efforts déployés dans la conduite des réunions informelles du Groupe de travail spécial.

20. Les Coprésidents ont également remercié les Parties pour leur excellent travail et leur détermination.

21. À la même séance, les Coprésidents ont prononcé la clôture de la deuxième session du Groupe de travail spécial.

²⁰ FCCC/ADP/2015/L.5.

Annexe I

Documents dont le Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée était saisi à la douzième partie de sa deuxième session

Documents établis pour la douzième partie de la session

FCCC/ADP/2015/L.5 Projet de rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée sur la douzième partie de sa deuxième session, tenue à Paris du 29 novembre au 5 décembre 2015

Autres documents disponibles avant la session

FCCC/CP/2014/10 et Add.1 Rapport de la Conférence des Parties sur sa vingtième session, tenue à Lima du 1^{er} au 14 décembre 2014

FCCC/CP/2013/10 et Add.1 Rapport de la Conférence des Parties sur sa dix-neuvième session, tenue à Varsovie du 11 au 23 novembre 2013

FCCC/CP/2012/8 et Add.1 Rapport de la Conférence des Parties sur sa dix-huitième session, tenue à Doha du 26 novembre au 8 décembre 2012

FCCC/CP/2011/9 et Add.1 et 2 Rapport de la Conférence des Parties sur sa dix-septième session, tenue à Durban du 28 novembre au 11 décembre 2011

FCCC/ADP/2015/5 Rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée sur la onzième partie de sa deuxième session, tenue à Bonn du 19 au 23 octobre 2015

FCCC/ADP/2015/4 Rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée sur la dixième partie de sa deuxième session, tenue à Bonn du 31 août au 4 septembre 2015

FCCC/ADP/2015/3 Rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée sur la neuvième partie de sa deuxième session, tenue à Bonn du 1^{er} au 11 juin 2015

FCCC/ADP/2015/2 Rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée sur la huitième partie de sa deuxième session, tenue à Genève du 8 au 13 février 2015

FCCC/ADP/2015/1 Texte de négociation

FCCC/ADP/2014/4 Rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée sur la septième partie de sa deuxième session, tenue à Lima du 2 au 13 décembre 2014

FCCC/ADP/2014/3 Rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée sur la sixième partie de sa deuxième session, tenue à Bonn du 20 au 25 octobre 2014

FCCC/ADP/2014/2	Rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée sur la cinquième partie de sa deuxième session, tenue à Bonn du 4 au 14 juin 2014
FCCC/ADP/2014/1	Projet de rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée sur la quatrième partie de sa deuxième session, tenue à Bonn du 10 au 14 mars 2014
FCCC/ADP/2013/3	Rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée sur la troisième partie de sa deuxième session, tenue à Varsovie du 12 au 23 novembre 2013
FCCC/ADP/2013/2	Rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée sur les première et deuxième parties de sa deuxième session, tenues à Bonn du 29 avril au 3 mai et du 4 au 13 juin 2013
FCCC/ADP/2012/3	Rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée sur la deuxième partie de sa première session, tenue à Doha du 27 novembre au 7 décembre 2012
FCCC/ADP/2012/2	Rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée sur la première partie de sa première session, tenue à Bonn du 17 au 25 mai 2012

Annexe II

Notes informelles établies à l'intention du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée à la douzième partie de sa deuxième session

ADP.2015.10.InformalNote	Draft decision on workstream 2 of the Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action
ADP.2015.11.InformalNote	Draft agreement and draft decision on workstreams 1 and 2 of the Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action
ADP.2015.12.InformalNote	Technical paper identifying closely related concepts, duplication and possible areas for streamlining in the draft Agreement and draft Decision
ADP.2015.13.InformalNote	Scenario note on the twelfth part of the second session of the Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action. Note by the Co-Chairs
